

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-004

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
6 FÉVRIER 2026

Date d'affichage de
convocation
6 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **25**

Votants : **28**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 16 février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Labrag SALEM, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Etienne DERVYN, Benoit TOULEC
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud BOUTIER à Etienne DERVYN
Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA
Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL

Absents n'ayant pas donné de pouvoir : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

16 FÉVRIER 2026

**Objet : Pacte financier
2022-2026 - Fonds de
concours - Travaux de
rénovation énergétique
du groupe scolaire
Corot-Samain**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5216-5 VI,

VU la délibération n° 2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,

VU la délibération n° 2025-003 du Conseil Municipal en date du 3 février 2025, relative à la demande d'attribution d'un fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot-Samain,

VU la délibération n° 2025-128 du Conseil Communautaire en date du 25 mai 2025 approuvant l'attribution d'un fond de concours pour la Commune de Magny-les-Hameaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : DEMANDE à Saint-Quentin-en-Yvelines de revoir le montant de l'attribution d'un fonds de concours relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot-Samain, selon le plan de financement suivant :

Enveloppe opération	Contribution État	Reste à charge de la Commune	Contribution demandée à SQY	Participation totale SQY
1 712 670 €	1 189 477 €	523 193 €	261 596,50 €	15,27 %

Accusé de réception en préfecture
078-217803568-20260216-2026-004-DE
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **17 FEV. 2026**

Certifiée exécutoire le : **17 FEV. 2026**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).